

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20190326-D\_26\_03\_2019\_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019

Affichage : 28/03/2019

**Délibération n°26-03-2019-011**

*1.1 Marchés publics*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 26 mars 2019*

Date de convocation	20 mars 2019
Date d'affichage	20 mars 2019

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	50 (dont 8 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 26 mars à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de La Chapelle du Bois, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents :** M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Joël CIRON (représentant M. Michel MARY), M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, Mme Audrey CRUCHET-GIRARD (représentant M. Didier TORCHÉ), M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de M. Thierry BODIN), M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Alain COUTURIER), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Jean THOREAU), M. Gérard THOMAS (représentant M. Pierre BOULARD), Mme Jeannine VENDÔME.

**Etaient excusés :** M. Thierry BODIN (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET), M. Pierre BOULARD (représenté par M. Gérard THOMAS), M. Alain COUTURIER (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Sophie DOLLON, M. André-Pierre GUITTET, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Pascale LEVÊQUE, M. Michel MARY (représenté par M. Joël CIRON), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Jean THOREAU (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Didier TORCHÉ (représenté par Mme Audrey CRUCHET-GIRARD), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET).

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Paul DUBOIS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## RAMPE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS EN PLUS ET MOINS-VALUE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT ENFANCE JEUNESSE À TUFFÉ VAL DE LA CHERONNE

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°05-06-2018-008 du 5 juin 2018 relative à l'attribution du marché pour la construction du bâtiment enfance jeunesse à Tuffé Val de la Chéronne,

Vu la délibération n°24-01-2019-015 du 24 janvier 2019 relative aux investissements anticipés 2019,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge de la Solidarité, petite enfance et personnes âgées,

Après en avoir délibéré,

**EST INFORME** que de nouveaux ajustements sont apparus nécessaires pour les lots n° 5, 7 et 12.

**PREND ACTE** que la moins-value totale engendrée par ces nouveaux avenants est de 1 604,36 € HT et porterait le montant de l'opération à 1 023 401,04 € HT suivant le détail ci-après :

Lot	Entreprise	Montant HT marché initial	Montants HT avenant	Ecart marché	Nouveau montant marché HT	Validation conseil communautaire
01 - Terrassement - VRD	PIGEON TP CENTRE Ile de France	128 686,90 €	7 145,44 €	5,55%	135 832,34 €	24/01/2019
02 - Maçonnerie - BA	LE BATIMANS	125 000,00 €	4 900,00 €	3,92%	129 900,00 €	24/01/2019
03 - Charpente Ossature Bois isolée	GLOT CHARPENTE	123 215,26 €		0,00%	123 215,26 €	
04 - Couverture Etanchéité – Bardages	SOPREMA	150 880,00 €		0,00%	150 880,00 €	
05 - Menuiserie en aluminium	MIROITERIE LEBRUN	83 334,90 €	1 097,89 €	1,32%	84 432,79 €	25/03/2019
06 - Menuiserie en bois	MENUISERIE GOHIER	37 104,19 €		0,00%	37 104,19 €	
07 - Cloison sèche – Isolation – Plafond	SPPM	51 940,97 €	1 363,98 €	2,63%	53 304,95 €	25/03/2019
08 - Plafond suspendu	LANGLOIS SOBRETI	22 187,85 €		0,00%	22 187,85 €	
09 - Carrelage – Faience	BLONDEAU CARRELAGES	53 541,03 €		0,00%	53 541,03 €	
10 - Plomberie – Sanitaires	DESSAIGNE	24 871,15 €		0,00%	24 871,15 €	
11 - Chauffage – Ventilation	ANVOLIA 72	79 456,89 €		0,00%	79 456,89 €	
12 - Electricité	R-ELEC	78 437,44 €	-4 066,23	-5,18%	74 371,21 €	25/03/2019
13 - Peinture – Revêtement de sols et muraux	MDP GOMBOURG	46 194,22 €		0,00%	46 194,22 €	
14 - Clôture – Espaces verts	PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT	8 109,16 €		0,00%	8 109,16 €	
<b>Total marché</b>		<b>1 012 959,96 €</b>	<b>10 441,08 €</b>	<b>1,03%</b>	<b>1 023 401,04 €</b>	

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

**AUTORISE** le Président :

- à signer les avenants correspondants,
- à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions,
- et à régler les frais en découlant.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 26 mars 2019

Pour extrait conforme

Le 26 mars 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU

